

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Guindon

<https://www.cadre21.org/membres/82281a9e6afd5db78518f169>

Date d'obtention : 2023-01-30 17:17:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode a pour but de créer un travail d'équipe entre tous. De plus, il aide à agir de façon rapide pour protéger l'intégrité des victimes tout en agissant de façon adéquate en respectant les lois.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir agir de façon adéquate et sécuritaire en respectant les lois et je vais pouvoir aider les jeunes et les parents tout en les informant de façon rapide et efficace et travailler en collaboration avec tous les intervenants quel qu'ils soient.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais éviter de consulter les photos et les vidéos, agir rapidement, rassurer les victimes et préserver l'anonymat de tous.